

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Brigitte Croteau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d2541d5b507ecc9a3ad795de>

Date d'obtention : 2023-11-22 14:23:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intervention sexto permet d'agir rapidement sur la situation de sextage et de limiter rapidement le partage des photos/vidéos. De plus, plus on intervient rapidement, plus on peut aider rapidement la personne victime et limiter les impacts.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me permettre d'être mieux outillé face à une situation de sextage. Savoir exactement quoi faire et me permettre d'agir plus rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de leur sécurité et intervenir rapidement pour limiter les impacts. Leur offrir du soutien pour pas qu'ils se retrouvent seuls face à cette situation.